

Guide de la Rentrée scolaire 2021-2022

Service des Affaires scolaires : 01 39 22 36 11
inscription@carrieres-sous-poissy.fr





SOMMAIRE



ÉDITO	4
LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS	5
LES ÉCOLES	6
LES TEMPS PÉRISCOLAIRES	7
LES ACCUEILS DE LOISIRS	8
LA RESTAURATION	9
LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.)	11
LE QUOTIENT FAMILIAL ET LES TARIFS	12
PROCÉDURES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION	14
LES CHIFFRES CLÉS	15
LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES	16
LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES	18
CALENDRIERS DES VACANCES	19
CONTACTS UTILES	19

MOBILISÉS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Carrières-sous-Poissy, Carrichéus,

Ce « *Guide de rentrée scolaire 2021-2022* » vous présente toutes les informations relatives aux modalités de la prise en charge quotidienne de votre enfant sur les temps scolaire et périscolaire.

Profitons-en pour remercier l'ensemble des professionnels, enseignants, animateurs, agents de restauration et ATSEM pour les plus petits, qui, malgré la crise, sont restés mobilisés pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Premier budget de la Ville, l'éducation est une priorité à Carrières-sous-Poissy.

Ce guide annonce plusieurs évolutions importantes dès cette rentrée : distribution gratuite de kits de fournitures, déploiement de matériel numérique performant, lutte contre le gaspillage alimentaire, lancement d'un plan ambitieux de rénovation pluriannuel de nos écoles,...

Nous vous souhaitons une excellente rentrée !

Mobilisés à vos côtés,



Eddie Ait
Maire
Conseiller communautaire délégué
Grand Paris Seine & Oise



Édouard Barbade
Conseiller municipal
délégué aux Affaires scolaires



 **LE CALENDRIER
DES INSCRIPTIONS**



Du lundi 20 septembre au samedi 2 octobre 2021

➤ Inscriptions aux vacances d'automne

Du mardi 2 novembre 2021 au lundi 31 janvier 2022

➤ Inscriptions scolaires des petites sections et CP

Du lundi 15 novembre au samedi 27 novembre 2021

➤ Inscriptions aux vacances de Noël

Du lundi 17 janvier au samedi 29 janvier 2022

➤ Inscriptions aux vacances d'hiver

Du lundi 21 mars au samedi 2 avril 2022

➤ Inscriptions aux vacances de printemps

Du lundi 30 mai au samedi 11 juin 2022

➤ Inscriptions aux vacances d'été

Jeudi 7 juillet 2022

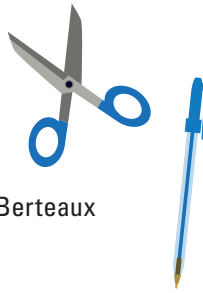
➤ Début des vacances scolaires

Du jeudi 7 juillet au dimanche 28 août 2022

➤ Renouvellement du dossier famille

Les inscriptions scolaires, aux temps périscolaires et les renouvellements de dossier famille se font en mairie auprès du service des Affaires Scolaires ou bien directement en ligne via le portail famille des Démarches Numériques.





ÉCOLES MATERNELLES

École du Parc

236, rue Ernest Jolly
01 39 75 08 31

École Champfleury

149, rue Champfleury
01 39 74 89 05

École Les Cigognes

89, avenue Pierre de Coubertin
01 75 86 10 09

École Les Goélands

633, rue Maurice Berteaux
01 30 06 65 30

École Les Dahlias

340, rue Daniel Blervaque
01 30 74 69 50

École Mistral

345, rue des Écoles
01 39 65 13 42

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École du Centre

270, Grande Rue
01 39 74 63 95

École Champfleury

113, rue Champfleury
01 39 74 64 20

École Du Guesclin

633, rue Maurice Berteaux
01 30 06 65 35

École Surcouf

633, rue Maurice Berteaux
01 30 06 65 33

École Pasteur

129, rue des Écoles
01 39 65 23 38

École Giono

Rue Saint-Honoré
01 39 65 21 66

ÉCOLE PRIMAIRE

*École maternelle et élémentaire**Les Bords-de-Seine*

678, rue de la Reine Blanche
38, allée Aristide Briand
01 39 79 90 69

Horaires d'ouvertures :

de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
à l'exception des écoles Pasteur
et Le Centre : de 8h40 à 11h40
et de 13h40 à 16h40

ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE*Collège Claude Monet*

299, avenue de l'Hautil
01 39 74 43 28

Collège Flora Tristan

595, rue Pasteur
01 30 06 32 70

L'accueil périscolaire de l'enfant dépend de l'école où il étudie.

EN MATERNELLE

L'accueil du matin

De 7h à 8h20 : Accueil des enfants
À partir de 8h20 : Ouverture de l'école

La pause méridienne

De 11h20 à 13h20 : Pause repas et détente pour les enfants

L'accueil du soir

De 16h30 à 19h : Goûter et temps de jeux
À partir de 17h : Ouverture de l'école aux familles

ZOOM SUR...

*Qu'est-ce que l'étude surveillée ?*

L'étude surveillée est un moment après le goûter où les enfants restent à l'école pour faire « *les devoirs à la maison* ». Cette étude est encadrée par des enseignants ou un surveillant qualifié. L'objectif est d'accompagner l'élève à faire son travail personnel dans le cadre de l'école. Le responsable de la salle d'étude est là pour garantir l'ambiance nécessaire au travail et donner des conseils aux enfants qui en demandent. Son rôle est de l'accompagner et le conseiller. Attention, l'étude surveillée n'est pas une étude dirigée. Elle ne se déroule pas sur le temps scolaire et n'est pas toujours menée par un enseignant.

EN ÉLÉMENTAIRE

L'accueil du matin

De 7h à 8h20 : Accueil des enfants (Les écoles Pasteur et Le Centre accueillent les enfants jusqu'à 8h30)
À partir de 8h20 : Ouverture de l'école (8h30 pour les écoles Pasteur et Le Centre)

La pause méridienne

De 11h30 à 13h30 : Pause repas et détente pour les enfants (Les élèves des écoles Pasteur et Le Centre déjeunent entre 11h40 et 13h40)

Le goûter

De 16h30 à 17h : Goûter et temps détente après la classe (Les élèves des écoles Pasteur et Le Centre goûtent à 16h40 dès leur sortie de classe)

L'étude surveillée

De 17h à 18h : Étude assurée par des encadrants professionnels

L'accueil du soir

De 18h à 19h : Temps d'activités en attendant les familles





LES ACCUEILS DE LOISIRS

LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

Ils sont ouverts aux enfants scolarisés de 3 à 6 ans, les mercredis en demie ou en journée complète et pendant les vacances scolaires.

L'affectation sur un accueil de loisirs se détermine en fonction du lieu de résidence.

LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Ils sont ouverts aux enfants scolarisés de 6 à 11 ans, les mercredis en demie ou en journée complète et pendant les vacances scolaires.

Horaires d'ouverture :

Formule journée de 7h à 19h

Formule matinée de 7h à 13h30 (repas inclus)

Formule après-midi de 13h30 à 19h (dès 13h pour les accueils de loisirs maternels)

L'affectation sur un accueil de loisirs se détermine en fonction du lieu de résidence.



ZOOM SUR...



Le métier d'animateur, qu'est-ce que c'est ?

L'animateur est un agent municipal employé au bien-être de l'enfant. Il s'occupe des jeunes carriéris lors des temps périscolaires comme le matin avant l'école, durant la pause méridienne, le soir après la classe, ou encore les mercredis et pendant les vacances scolaires. Créatif et ingénieux, il crée et anime des ateliers de toutes sortes : manuels, créatifs, pédagogiques, culturels... Son rôle principal est de veiller à l'intégration de l'enfant. Il est un acteur important du développement personnel des jeunes et de leur épanouissement.



LA RESTAURATION



Le service de la Restauration Municipale est partiellement externalisé. La société Elios fournit en liaison froide les repas à destination des restaurants des écoles Le Parc, Les Cigognes, Le Centre, Les Dahlias et le groupe Provence (Pasteur, Giono et Mistral). Les deux sites de production de la Ville, Champfleury et Bretagne, produisent des repas pour leur propre consommation et à destination de l'école primaire Les Bords-de-Seine.

Une attention toute particulière est portée sur les questions de sécurité alimentaire et de qualité. En ce sens, la Ville s'adjoit des services d'une diététicienne pour l'élaboration des menus. Leur composition est présentée et discutée en commission des menus qui réunit les professionnels municipaux de la restauration, du service Enfance et des représentants de parents d'élèves.

ZOOM SUR...



L'agent de la restauration municipale, c'est celui qui me sert mon repas ?

Oui, mais pas que ! Il sert en effet les plats aux carriéris qui mangent à la cantine mais il les prépare aussi en amont du service. En lien avec le fournisseur d'aliments, il concocte les menus de la semaine et les prépare dans de grandes cuisines appelées les cuisines centrales. Son rôle est de proposer aux enfants des plats équilibrés et diététiques.

DES CANTINES SANS PLASTIQUE ET ANTI-GASPILLAGE

Signataire des chartes « *cantines sans plastique* » et « *ville anti-gaspi* » (réseau des villes de l'application Too Good To Go), la municipalité s'est engagée dans une politique de restauration qui vise :

- Un retrait total des contenants plastique en 2022
- Des menus intégrant 50% de produits labellisés dont 20% de bio et plus de produits régionaux
- Une diversification des sources de protéines



3 types de repas sont proposés :

- Un repas classique
- Un repas de substitution sans viande porcine
- Un repas végétarien deux fois par semaine

Dans un souci de lutte contre le gaspillage et d'équilibre alimentaire, les menus servis sont élaborés sur la base de 4 composantes à savoir : 1 plat garni encadré de périphériques (entrée, produits laitiers ou dessert)

Le repas est un moment qui doit permettre à l'enfant de se restaurer suffisamment pour aborder le reste de la journée dans de bonnes conditions, mais aussi de découvrir le plaisir d'être à table, de faire connaissance avec de nouveaux aliments et d'apprendre les règles de la vie en collectivité. Les équipes d'animation et le personnel ATSEM en maternelle sont chargés de l'encadrement, de l'accompagnement des enfants pendant le repas et proposent des activités de loisirs sur le temps de pause méridienne.



SON FONCTIONNEMENT

Le service de la restauration est ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30. Les repas sont pris dans les restaurants des écoles. Les enfants des écoles maternelles sont servis à table et ceux des élémentaires déjeunent en self.



LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I)

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire...

Ce projet est un document écrit élaboré à la demande de la famille qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire en précisant.

L'ÉTABLISSEMENT DU P.A.I

- Contacter le Centre Médico Scolaire (C.M.S) afin d'obtenir les documents relatifs à la mise en place du P.A.I
- La famille complète et signe le P.A.I et fait remplir le protocole d'urgence par son médecin traitant et retourne ensuite les documents au C.M.S par courrier ou par mail
- Le médecin scolaire signe le P.A.I et retourne l'original à l'école pour signature et en conserve une copie
- La directrice ou le directeur d'école signe le PAI pour application sur les temps scolaires et communique l'exemplaire signé à la famille
- La famille transmet ensuite cet exemplaire au service des Affaires Scolaires pour transmission à Monsieur le Maire pour signature

Le service des Affaires Scolaires en garde une copie signée par toutes les parties et doit en transmettre une au directeur périscolaire et extrascolaire de l'école fréquentée par l'enfant.

Ce document est applicable pour la durée de la scolarité en école maternelle, et doit être renouvelé lorsque l'enfant entre en Cours Préparatoire. Le renouvellement se fait également s'il y a un changement de traitement, sinon il se poursuit comme l'année précédente.





LE QUOTIENT FAMILIAL ET LES TARIFS

QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL ET À QUOI SERT-IL ?

C'est l'étude des ressources de l'année N-1, valable pour la durée de l'année civile. Le quotient familial permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations éducatives.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ET QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Il prend en compte toutes les ressources annuelles imposables ainsi que les prestations mensuelles versées par la CAF. Toutes les familles habitant à Carrières-sous-Poissy peuvent en bénéficier.

COMMENT FAIRE CALCULER MON QUOTIENT ?

- Réunissez votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu ainsi que l'ensemble des attestations de paiement des prestations CAF.
- Vous pouvez le faire calculer par le service Affaires Scolaires ou Accueils Péri-scolaires et de Loisirs par mail à inscription@carrieres-sous-poissy.fr en envoyant les documents ou bien vous rendre sur place
- Vous pouvez également le faire via votre espace personnel du portail famille

LE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS :

Il s'effectue au sein du service de la régie des recettes aux horaires suivants sur rendez-vous : www.carrieres-sous-poissy.fr/prendre-un-rendez-vous-avec-un-service

Lundi et jeudi : 8h30-12h/13h45-16h

Mercredi : 8h30-12h/13h45-19h

Mardi et vendredi : 8h30-12h

Une facture unique regroupe les différentes activités municipales (périscolaire, scolaire, crèche, théâtre, ...).

Les factures sont payables à terme échu avec une date limite de paiement fixée au 30 ou 31 de chaque mois. Toute facture non réglée au 1^{er} du mois suivant ne pourra plus être encaissée à la régie centrale et fera l'objet d'un titre de recette à régler au Trésor Public.

LES MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

- Directement en ligne, via Paybox, à partir de l'espace personnel des familles sur le portail « *Démarches Numériques* »
- Par prélèvement automatique : le prélèvement est effectué le 20 du mois. Il est mis en place pour une année et renouvelé par tacite reconduction.
- Par chèque emploi service universel (CESU) : conformément à l'article L1271-1 du code du travail et l'article L2324-1 du code de la santé publique, les CESU sont acceptés pour les prestations suivantes : crèche, accueil de loisirs (ALSH) et accueil périscolaire. ATTENTION, les CESU dématérialisés ne sont pas acceptés.
- Par chèque à l'ordre de la régie des recettes

Tranche de quotient	Quotient familial	Tarifs restauration	Tarifs études surveillées	Tarifs périscolaires		Tarifs accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires		
				Journée maternel et matin élémentaire	Après-midi élémentaire	Journée	½ journée avec repas	½ journée sans repas
1	Inférieur à 475€	1,73€	1,14€	1,10€	0,55€	5,24€	3,49€	2,33€
2	De 475,01€ à 760€	2,08€	1,76€	1,32€	0,65€	6,69€	4,46€	3,17€
3	De 760,01€ à 950€	2,43€	2,23€	1,54€	0,75€	8,35€	5,58€	3,85€
4	De 950,01€ à 1334€	2,78€	2,43€	1,76€	0,85€	9,84€	6,55€	4,69€
5	De 1334,01€ à 1980€	3,14€	2,61€	1,98€	0,95€	10,87€	7,25€	5,20€
6	Supérieur à 1980€	3,51€	3,43€	2,24€	1,12€	11,70€	7,79€	5,40€
Hors commune	—	4,52€	3,52€	3,52€	2,01€	12,66€	8,52€	5,58€



PROCÉDURES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION



POUR L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, les inscriptions concernent les enfants nés en 2019 rentrant en petite section de maternelle, en CP ou venant d'emménager sur la Ville. L'inscription en toute petite section des enfants nés jusqu'au 31 mars 2020 peut être effectuée pour une scolarisation sur les écoles maternelles des quartiers Les Bords-de-Seine et Saint-Louis et sont validées en fonction des places disponibles.

Étape 1 : du 2 novembre 2021 au 29 janvier 2022

- Prendre rendez-vous avec le service Affaires Scolaires via le site internet de la Ville
- Lorsque la date de votre rendez-vous est fixée, venez avec les documents suivants : livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois, les pièces d'identité des parents, votre numéro d'allocataire CAF, une attestation de domicile de moins de trois mois, le carnet de santé de l'enfant et si divorce il y a, présentez le jugement.

Étape 2 : à partir du mois d'avril 2022

- Vous serez informés de l'école d'affectation de votre enfant

Étape 3 : avant les vacances d'été

- Prendre rendez-vous avec le directeur de l'école pour finaliser l'inscription

POUR L'INSCRIPTION À LA CANTINE, AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les activités périscolaires et extrascolaires regroupent l'accueil du matin, du soir, la restauration du midi, les études surveillées, les mercredis et les vacances scolaires.

Les inscriptions se font en ligne via le portail famille des Démarches Numériques, vous aurez besoin de réunir les documents suivants :

- La fiche d'inscription que vous trouverez sur le site internet de la Ville
- Le dernier avis d'imposition
- La dernière attestation de paiement des prestations familiales
- Le jugement de divorce ou de séparation pour les parents divorcés ou séparés

Si vous ne pouvez pas faire l'inscription via les Démarches Numériques, prenez rendez-vous avec le service Affaires Scolaires – Accueils Périscolaires et de Loisirs pour réaliser l'inscription.

Pour l'accueil périscolaire, la restauration du midi, les études surveillées ou les mercredis, toute demande de modification ou d'annulation doit être faite sur votre espace personnel du portail famille au plus tard la veille jusqu'à minuit, sous réserve de places disponibles.



LES CHIFFRES CLÉS

MATERNELLE

- 1047** élèves en maternelles
- 38** agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)
- 7** écoles maternelles
- 43** classes
- 1** ouverture de classe

ÉLÉMENTAIRE

- 1536** élèves en élémentaires
- 7** écoles élémentaires
- 81** classes
- 4** ouvertures de classe

ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

- 83** classes équipées de nouvelles technologies numériques
- 8** classes maternelles
- 75** classes élémentaires
- 35** ordinateurs acquis

PÉRISCOLAIRE

- 13** structures périscolaires et extrascolaires
- 870** enfants accueillis
- 20** directeurs
- 70** animateurs

RESTAURATION

- 327 300** repas servis par an
- 14** restaurants scolaires
- 2** cuisines centrales
- 2** menus végétariens par semaine
- 1** menu sans viande par jour
- 50** protocoles d'accueil individualisé par jour
- 10%** de bio par menu
- 20%** de produits locaux par menu
- 100%** des poissons issus de la pêche durable



LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES

LES KITS DE RENTRÉE

Du 24 au 28 août, 1 631 kits de fournitures scolaires seront distribués à l'Hôtel de Ville. Destinés à tous les enfants des écoles élémentaires, ils contiennent les éléments nécessaires pour bien commencer l'année (crayons, gommes, ciseaux, colle, feutres...) en plus d'une gourde, d'une trousse, et d'un sac.

ACTIVITÉS PISCINE

Chaque année, la Ville soutient l'initiation à la natation en faveur des élèves des écoles élémentaires. Un partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise permet la réservation de créneaux à la piscine intercommunale d'Andrézy ainsi que l'encadrement de l'activité aquatique par des maîtres-nageurs professionnels.



UNE AIDE AUX PROJETS DES ÉCOLES

Les initiatives conduites par les écoles peuvent obtenir une aide au financement sur présentation d'un appel à projets en lien avec les objectifs de développement durable : lutte contre le gaspillage, création de jardin potager, protection et valorisation de l'environnement ...

DES TEMPS FORTS CULTURELS

Toute l'année, des activités sont organisées au sein de la Médiathèque Octave Mirbeau ou bien dans les écoles. Les agents de la médiathèque proposent des ateliers thématiques en lien avec la lecture et les jeux.



DES TEMPS FORTS SPORTIFS

Conformément aux programmes scolaires, et dans le souci de parfaire pour les jeunes carriérois l'acquisition de la compétence « savoir nager », la Ville poursuit la mise en œuvre de séances de natation, proposées aux classes de CP, CE2 et CM2. Parallèlement, dans le cadre du label « Terre de jeux 2024 », les éducateurs sportifs du service municipal proposent, en concertation avec les équipes enseignantes, des ateliers dédiés à la découverte et à l'initiation de nouvelles pratiques axées sur les sports olympiques



VILLE « AMIE DES ENFANTS »

Labellisée « Ville Amie des Enfants » par l'UNICEF depuis 2006, Carrières-sous-Poissy s'engage dans un programme d'actions pour le respect et la défense des Droits de l'Enfant.

LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

La Ville poursuit le déploiement de matériel numérique performant dans les écoles (tableaux numériques interactifs, tablettes) pour améliorer les conditions d'enseignement aux nouvelles technologies des élèves.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Labellisée « Ville Prudente », Carrières-sous-Poissy mène des actions de sensibilisation dans les écoles. Les agents de la Police Municipale interviennent auprès des élèves pour les initier dès le plus jeune âge au code de la route.



PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Ce dispositif permet d'accompagner individuellement les enfants. Ce programme réunit plusieurs actions phares comme le « coup de pouce-clé », l'aide scolaire renforcée et beaucoup d'autres projets et ateliers.



LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES

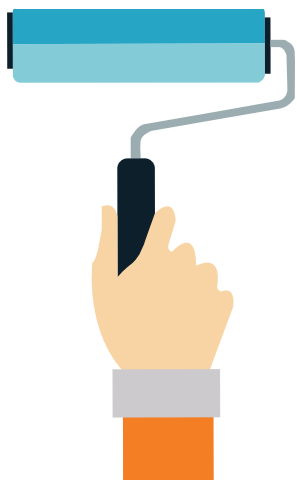


L'ENTRETIEN DANS LES ÉCOLES

Si l'école est finie, les bâtiments scolaires, eux, restent ouverts pendant les congés d'été. En l'absence des écoliers, la Ville mobilise ses services techniques et certains prestataires pour préparer les conditions optimales d'enseignement en prévision de la rentrée : nettoyage des sols, réfection des peintures, réparations ou remplacements de matériels usés, achat et installation de mobilier, travaux dans les réfectoires scolaires.

L'équipe municipale a décidé d'augmenter de deux degrés la température minimum dans les salles de classes en prévision de la prochaine période hivernale. Dans ce but, d'importants travaux d'entretien des équipements de chauffage sont aussi organisés.

En parallèle, les ATSEM des écoles maternelles sont à l'œuvre pour trier les fournitures et le petit matériel afin que la rentrée des plus jeunes se passe dans les meilleures conditions.



ZOOM SUR...

Le service Bâtiment du Centre technique municipal

Composé de 9 agents, le service Bâtiment intervient toute l'année pour entretenir le patrimoine bâti de la commune : espaces administratifs, complexes sportifs, établissements scolaires et culturels...

Pour répondre à l'ensemble des besoins, électriciens, maçons, plombiers, peintres et menuisiers se mobilisent 7 jours sur 7. Au delà des urgences (324 en 2020), ils interviennent dans les écoles primaires pendant les vacances scolaires, et tout l'été, pour réaliser les travaux indispensables permettant une rentrée dans des conditions optimales. Le service Bâtiment se mobilise également sur des opérations plus ambitieuses, comme la réhabilitation complète de l'ancienne bibliothèque, transformée en Maison de la Jeunesse et de la Réussite.

Ces agents sont également capables de créativité, comme en témoigne la fabrication des boîtes à livres installées dans les différents quartiers de la Ville.



CALENDRIERS DES VACANCES

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2021	Dès le 2 septembre 2021		
Vacances d'automne 2021	Du 23 octobre au 8 novembre 2021		
Vacances de fin d'année 2021	Du 18 décembre 2021 au 3 janvier 2022		
Vacances d'hiver 2022	Du 12 février au 28 février 2022	Du 5 février au 21 février 2022	Du 19 février au 7 mars 2022
Vacances de printemps 2022	Du 16 avril au 2 mai 2022	Du 9 avril au 25 avril 2022	Du 23 avril au 9 mai 2022
Pont de mai 2022	Du 26 mai au 29 mai 2022		
Vacances d'été 2022	Dès le 7 juillet 2022		



CONTACTS UTILES

Service des Affaires Scolaires

service-scolaire@carrieres-sous-poissy.fr
01 39 22 36 11

Service des Accueils Périscolaires et de Loisirs

service.periscolairesloisirs@carrieres-sous-poissy.fr
01 39 22 36 66

Inscriptions à l'école et/ou au périscolaire

inscription@carrieres-sous-poissy.fr

Service Régie Centrale

regie@carrieres-sous-poissy.fr

Portail famille / Démarches numériques

www.espace-citoyens.net/carrieres-sous-poissy





CARRIÈRES
SOUS - POISSY